



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	32	3	0

Affichage : 30 mars 2026

Secrétaire de séance : **Julien DUFRAINE**

L'an deux mille vingt six, le 29 mars 2026 à 11 heures, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jacques CARLION, doyen d'âge du Conseil municipal.

Étaient présents :

Gaëtan AUPECLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Delphine CHAUVIET, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK, Antonio DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Lawrence LOONTJENS, Sandrine MARTIN, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Martine MILLEPIED, Fabienne MOINDROT (BECAVIN), Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX, Ahmed TAOUSSI.

Étaient représentés :

Anne-Marie ARNAL donne pouvoir Delphine CHAUVIET, Frédéric BERNARD donne pouvoir à Gaëtan AUPECLE, Stéphane MOUSSET donne pouvoir à Sandrine MARTIN.

DEL26/20- ASSEMBLÉES – ÉLECTION DU MAIRE DE VIERZON

Rapporteur : Jacques CARLION

Vu les articles L2122-4, L2122-7 à L2122-12 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que Monsieur Jacques CARLION est le doyen d'âge du Conseil municipal, et préside la séance,

Considérant que l'appel nominal des personnes élues au Conseil municipal est effectué dans l'ordre où ils figurent sur la feuille de proclamation des élections,

Considérant qu'il constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités locales est remplie,

Le Conseil municipal désigne deux assesseurs au minimum :

- Madame Elie-Yonah RICOUX

- Monsieur Gaëtan AUPECLE

Vu les candidatures de Monsieur Yannick LE ROUX et de Madame Maryvonne ROUX,

Considérant que l'article L.2122-4 du Code général des collectivités territoriales stipule que l'élection du Maire se déroule au scrutin secret,

Considérant que l'article L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales stipule que la majorité absolue est nécessaire aux deux premiers tours et que si, après deux tours, aucun candidat n'est élu, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative,

Vu les deux candidats à la fonction de Maire :

- Monsieur Yannick LE ROUX
- Madame Maryvonne ROUX

Résultats du vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	35
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du Code électoral) :	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code électoral) :	2
Nombre de suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17

Au premier tour, les résultats sont :


- Monsieur Yannick LE ROUX : 26 voix
- Madame Maryvonne ROUX : 7 Voix

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de son Président,

Après avoir procédé au vote à scrutin secret et au dépouillement, dont le procès verbal est annexé,

PROCLAME

- Est élu Maire de Vierzon, Monsieur Yannick LE ROUX.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Yannick LE ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	32	3	0

Affichage : 30 mars 2026

Secrétaire de séance :

L'an deux mille vingt six, le 29 mars à 11 heures, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :

Gaëtan AUPECLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Delphine CHAUVIET, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK, Antonio DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Lawrence LOONTJENS, Sandrine MARTIN, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Martine MILLEPIED, Fabienne MOINDROT (BECAVIN), Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX, Ahmed TAOUSSI.

Étaient représentés :

Anne-Marie ARNAL donne pouvoir Delphine CHAUVIET, Frédéric BERNARD donne pouvoir à Gaëtan AUPECLE, Stéphane MOUSSET donne pouvoir à Sandrine MARTIN.

DEL26/21 – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE DE VIERZON

Le Maire

Vu les articles L2122-1 et L2122-2, L2122-4 à L2122-12,

Considérant que le nombre des adjoints au Maire est déterminé par le Conseil municipal, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit pour Vierzon 10 adjoints au maire maximum,

Considérant que l'effectif légal du Conseil municipal de la Ville de Vierzon étant de 35, le nombre maximal d'adjoints est de dix, nombre d'adjoints élus précédemment,

Séance du Conseil municipal du 29 mars 2026

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

24 voix Pour :

2 voix Pour par mandat :

0 voix Contre :

0 voix Contre par mandat :

9 abstention :

0 absent :

- de fixer à dix le nombre d'adjoints au Maire.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 30 mars 2026.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	32	3	0

Affichage : 30 mars 2026

Secrétaire de séance : **Julien DUFRAINE**

L'an deux mille vingt six, le 29 mars à 11 heures, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :

Gaëtan AUPECLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Delphine CHAUVIET, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK, Antonio DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Lawrence LOONTJENS, Sandrine MARTIN, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Martine MILLEPIED, Fabienne MOINDROT (BECAVIN), Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX, Ahmed TAOUSSI.

Étaient représentés :

Anne-Marie ARNAL donne pouvoir à Delphine CHAUVIET, Frédéric BERNARD donne pouvoir à Gaëtan AUPECLE, Stéphane MOUSSET donne pouvoir à Sandrine MARTIN.

DEL26/22 – ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE DE VIERZON

Le Maire

Vu l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, qui stipule que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal,

Vu l'article L.2122-4 du CGCT précisant que l'élection a lieu à scrutin secret,

Vu l'article L.2122-7-2 du CGCT précisant que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative et qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Séance du Conseil municipal du 29 mars 2026

Vu la circulaire relative à l'élection des exécutifs locaux des conseils municipaux et communautaires et au fonctionnement des organes délibérants du 4 mars 2026, publiée le 9 mars 2026, stipule que « *les listes d'adjoints qui se présentent aux élections devront être complètes et toute liste incomplète ne pourra pas être enregistrée par le maire avant le scrutin* » ,

Vu la liste de candidats déposées :

- Monsieur LE BELENGER Pierre

Résultats du vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	35
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du Code électoral) :	7
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code électoral) :	2
Nombre de suffrages exprimés :	26
Majorité absolue :	17

Au premier tour, les résultats sont :

- La liste de candidats de Monsieur LE BELENGER Pierre : 26 Voix

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de son président,

Après avoir procédé au vote à scrutin secret et au dépouillement, dont le procès verbal est annexé,

PROCLAME

- Sont élus adjoints au Maire de Vierzon :

1er adjoint : Monsieur LE BELENGER Pierre
2ème adjoint : Madame COCARD Brigitte
3ème adjoint : Monsieur BOURDIN Bruno
4ème adjoint : Madame LOONTJENS Lawrence
5ème adjoint : Monsieur NOBLE Frédéric
6ème adjoint : Madame MILLEPIED Martin
7ème adjoint : Monsieur HUSTÉ Yves
8ème adjoint : Madame MARTIN Sandrine
9ème adjoint : Monsieur AUPCLE Gaëtan
10ème adjoint : Madame BECAVIN Fabienne

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Yannick LE ROUX